



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lycée Camille Claudel  
Blain

# **PROTOCOLE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT**



# Qu'est-ce que le harcèlement ?

Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves.

## Les différentes formes de harcèlement

La violence peut prendre diverses formes, physiques, morales, voire sexuelles. Le harcèlement revêt des aspects différents en fonction de l'âge et du sexe. Les plus jeunes s'affrontent physiquement, les plus âgés utilisent plutôt le langage. Les filles font plutôt courir des rumeurs et isolent leur victime par ce biais, les garçons ont plus facilement recours à la force physique pour impressionner leur victime. Sur le net, filles et garçons utilisent les mêmes procédés de rumeurs.

La violence physique peut se traduire par des coups, des dégradations de matériel scolaire ou de vêtements ainsi que par des jeux dangereux.

La violence morale prend la forme de moqueries, de quolibets, le plus souvent sur l'apparence physique, le comportement, ou des rumeurs qui n'ont d'autre but que d'isoler la victime et d'en faire un bouc émissaire.

## Les sources possibles du harcèlement

Le harcèlement peut être fondé sur le rejet de la différence et sa stigmatisation.

- l'apparence physique : poids, taille, couleur ou type de cheveux... ;
- l'identité de genre : garçon jugé trop efféminé, fille jugée trop masculine ;
- les handicaps (essentiellement le handicap psychique ou mental tel que l'autisme) ;
- l'appartenance à une minorité sociale ou culturelle.

Cette différence peut être absolue ou relative, par exemple un bon élève dans une classe d'élèves turbulents et peu investis dans la scolarité et à l'inverse un élève en difficulté dans une classe d'un bon niveau.

Toutefois, certains élèves harcelés n'ont aucune de ces caractéristiques. Ils le sont simplement parce qu'ils ont rencontré un harceleur. Admis

## Les caractéristiques du harcèlement : une relation triangulaire

- **Une relation triangulaire**

La relation victime-agresseur-spectateurs est centrale, le harceleur parvenant à faire de ses camarades spectateurs les complices de ses actes installant ainsi une relation de domination sur la victime.

- **Un harceleur**

Pour dépasser un sentiment ou une crainte de faiblesse, masquer une image de soi fragile, le harceleur s'impose par la force ou une certaine forme de vantardise. Le harceleur recherche la caution de ses camarades, qui par leur acceptation de la situation dont ils sont témoins, accablent un peu plus la victime.

- **Une victime dans la résignation et le silence**

Plus vulnérables que les autres enfants, les victimes de harcèlement parlent encore moins volontiers que les élèves qui subissent d'autres types de violences scolaires. Parce qu'ils ont peur des représailles, mais aussi parce qu'ils ont honte, les élèves harcelés n'évoquent jamais spontanément leurs mésaventures. En s'enfermant dans ce silence, ils donnent libre cours à leurs agresseurs.

- **Les spectateurs, « complices » du harceleur**

En laissant agir le harceleur, ou en ne dénonçant pas ses actes, les spectateurs peuvent devenir, parfois malgré eux, ses complices.

## Les risques pour la victime

- L'isolement relationnel.
- L'indisponibilité psychique pour faire face aux apprentissages scolaires (baisse des performances et risque d'échec scolaire), et pour développer les compétences sociales et relationnelles. L'enfant et l'adolescent construisent une image d'eux-mêmes dégradée.
- Les troubles anxio-dépressifs

# NON AU HARCÈLEMENT

## Que faire face à une situation de harcèlement à l'école ?

ÉLÈVES  
(victimes ou témoins)  
PARENTS



PROFESSIONNELS  
DE L'ÉDUCATION

OPTION A



EN PARLER À UN ADULTE DE L'ÉTABLISSEMENT :

chef d'établissement, enseignant, infirmier scolaire, conseiller principal d'éducation, assistant d'éducation, assistant de service social, etc.

OPTION B

NUMÉROS VERTS NATIONAUX



3020

0800 200 000

« Non au harcèlement »

« Net écoute »

En cas de situation avérée de harcèlement, transmission au référent académique harcèlement.



REPÉRER



ÉCOUTER



SIGNALER

la situation au directeur d'école, au chef d'établissement ou au référent

DIRECTEUR  
D'ÉCOLE ou CHEF  
D'ÉTABLISSEMENT  
Prise en charge selon  
le protocole

1

Recueillir le témoignage de l'élève victime

2

Mener des entretiens : avec les témoins séparément, avec les auteurs présumés (sans dévoiler l'identité de la victime), avec les parents des victimes, des témoins et des auteurs

3

Décider des mesures de protection pour la victime et de la punition, sanction ou mesure de réparation pour les auteurs

4

Suivre la mise en œuvre des mesures prises et **rencontrer** l'élève victime et ses parents

5

Mener une action de sensibilisation au niveau des classes concernées



POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

## Le harcèlement : ne pas rester seul et oser en parler

- soit en parler un adulte de l'établissement  
CPE, infirmières, Psy EN, AED, professeurs (principaux), personnels de direction
- soit contacter les numéros verts nationaux  
**30 20 : « Non au harcèlement » - 30 18 « Net écoute »**

En appelant ce numéro, le référent académique harcèlement sera informé. Il prendra contact avec le chef d'établissement

## Que faire face à une situation de harcèlement ? Écouter, accompagner

### Ecouter :

**L'élève victime** : le référent harcèlement accueille les victimes, met en confiance et rappelle le rôle protecteur de l'école.

Recueil du témoignage : nature des faits, auteurs, lieux, début des faits et fréquences, témoins ? / Quelle interprétation l'élève fait-il de ses actes ? / A-t-il pu réagir pour se protéger : en parler (à l'école, à la maison, dans son entourage), s'opposer verbalement, physiquement, fuir. Sinon pourquoi quels sont les effets, conséquence ?

Possibilité pour l'élève de mettre par écrit ses propos ou d'être aidé par un adulte.

Il informe le professeur principal ou les professeurs concernés pour recueillir leur perception des faits.

**Les témoins** : s'il y a plusieurs témoins, ils seront reçus séparément. Dans les entretiens, l'accent est mis sur la dimension éducative.

**Les parents de l'élève victime** : ils sont entendus, soutenus et assurés de la protection de leur enfant. Ils sont associés au traitement de la situation et informés de leurs droits. Le rôle protecteur de l'établissement est rappelé ainsi que la mobilisation de tous les acteurs.

**L'élève auteur (présumé)** : il est informé qu'un de ses pairs s'est plaint de violences répétées. Le référent harcèlement, éventuellement le personnel de direction lui rappelle les règles du vivre ensemble et les valeurs de l'école. Il est nécessaire de vérifier s'il comprend la gravité de son comportement. Il est informé des suites possibles en termes de mesures disciplinaires.

Si plusieurs élèves sont auteurs, ils sont reçus séparément selon le même protocole.

**Les parents des élèves auteurs** : selon le degré de gravité, la durée et l'impact du harcèlement, ils sont reçus et informés de la situation. Il leur est expliqué les conséquences des actes commis pour la victime et les sanctions possibles pour leur enfant.

### Accompagner :

Le chef d'établissement décide des mesures de protection pour la victime. Il peut inviter à une prise en charge de soins et/ou de soutien psychologique.

Il peut ouvrir une mesure disciplinaire pouvant entraîner la tenue d'un conseil de discipline. Il porte la situation à la connaissance de la cellule de veille, suite envisagée y sera débattue.

Il informe le professeur principal (ou si besoin l'équipe pédagogique) de la suite donnée et des points de vigilance à observer

Il peut intervenir dans les classes concernées pour rappeler les règles du vivre ensemble et la nécessité du respect mutuel.

L'élève harcelé sera invité à rendre immédiatement compte au référent harcèlement de l'éventuelle poursuite des problèmes.

Dans les cas les plus graves, il peut :

- contacter les services sociaux départementaux et faire une IP (information préoccupante).
- Inviter les parents à déposer plainte auprès des services de gendarmerie
- informer le procureur de la République
- prendre des mesures de protection immédiate pour la victime, les auteurs et/ou les témoins éventuels.

# Que faire pour prévenir le harcèlement ? Sensibiliser, former, repérer

## Sensibiliser :

- rappel du protocole à la prérentrée
- actions possibles initiées par le CVL, le CESCE
- sensibilisation possible des élèves en heures de vie de classe

## Former :

- formation des personnels dans le cadre du programme PHARE, notamment.

## Repérer :

Quelques règles simples

- S'interposer en tant qu'adulte : la vigilance permet d'identifier les élèves en situation de vulnérabilité et de leur assurer le soutien actif de l'adulte. Le devoir d'ingérence de l'adulte constitue le premier rempart à l'agresseur.
- Repérer les enfants isolés ou en situation de perte amicale. Être un sans ami constitue un puissant facteur de harcèlement.
- Savoir écouter, c'est-à-dire ne pas mettre systématiquement en doute les propos entendus et savoir changer de point de vue.
- Distinguer les petites plaintes de la souffrance réelle : la durée et la répétition des brimades différencient le tracas relativement anodin du véritable harcèlement.
- Chercher à croiser les regards sur ce qu'on vient de voir ou d'entendre et de ce fait, ne jamais prendre de décision seul(e).
- Contacter les parents pour avoir leur point de vue et pas seulement pour les diriger vers tel ou tel professionnel (médecin, travailleur social...).
- Déconseiller fortement aux parents de régler seuls ce problème en allant voir les parents du harceleur ou l'enfant lui-même.
- Ne pas minimiser les témoignages

## Que faire si...

### **J'observe un élève isolé.**

- Il est souhaitable dans un premier temps de renforcer l'observation de cet élève puis d'aller lui parler et de lui demander clairement s'il n'est pas l'objet de brimades de la part d'autres élèves.
- En classe, lorsqu'il existe des temps dévolus à la discussion, il convient de faire part de cette situation au groupe, après avoir prévenu l'élève de ce projet et sans le nommer précisément.
- S'il ressort que des élèves harcèlent cet élève (ou qu'il y a de fortes présomptions), il ne faut faire aucun commentaire personnalisé, mais rester dans un cadre général.

### **Un élève vient se plaindre de brimades de la part d'autres élèves.**

- Il convient de ne pas réagir trop rapidement. La situation est trop grave pour être traitée dans la précipitation.
- Il convient de recevoir l'élève en aparté à un moment où on disposera du temps nécessaire pour cela. Il faut donc fixer un rendez-vous avec l'élève, dans un premier temps, et proposer qu'assiste à ce rendez-vous un autre adulte référent : professeur principal, CPE ou surveillant. Il est souhaitable de ne pas aller au-delà de deux adultes pour ne pas impressionner l'élève, mais il est souhaitable d'emblée de ne pas rester seul face à ces situations émotionnellement fortes.